

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 8 Décembre 2020 – 20h00**  
 sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Michel GENIN – Angélique FOURNIER

**Membre(s) absent(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Mme Anouk LABORIE

**BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2**  
**VIREMENT DE CREDITS**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le renouvellement de la convention du BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) ayant été signé fin 2019, la cotisation due pour 2019 a été mandatée sur le budget 2020. Par conséquent, il manque des crédits pour régler la cotisation 2020.

Il convient d'établir des virements de crédit pour payer la facture du BDQE :

**Objets** : Virement de crédits

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 86 : Installation, matériel et out	-611,00	2813 (040) : Constructions	-611,00
	<b>-611,00</b>		<b>-611,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires	611,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	-611,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-611,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-611,00</b>

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**  
**VIREMENT DE CRÉDITS**

Madame le Maire a présenté le programme de travaux sur les bâtiments publics (Groupe scolaire, Mairie et salle polyvalente). Le montant restant au budget sur le programme 97 (travaux aux bâtiments publics) étant insuffisant pour financer ces investissements, il y a lieu de prendre une décision modificative pour abonder ce programme.

**Objets** : Virement de crédits

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 123 : Frais d'études	-12 000,00		
2313 (23) - 97 : Constructions	46 000,00		
2315 (23) - 123 : Installation, matériel et ou	-34 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Les conseillers municipaux ont approuvé cette décision modificative à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ÉLU**

Mme Roseline GOURDON a acheté des ballotins de chocolats et des boîtes de gâteaux pour les colis de fin d'année.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de rembourser la somme de 132 € à Mme Roseline GOURDON
- décide le mandatement administratif au compte 60623

### **TRAVAUX AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX** **DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET AU** **CONSEIL REGIONAL**

Le 22 octobre dernier, le Conseil Départemental a voté deux dispositifs d'aides exceptionnelles aux communes pour les travaux de voirie et de bâti dans le but de soutenir les entreprises locales de bâtiment et travaux publics.

Le Conseil Régional propose également une aide complémentaire aux communes, appelée « Bonus relance » pour favoriser la relance de l'économie locale.

Ces dispositifs sont mis en place pour permettre la réalisation de travaux durant le 1<sup>er</sup> semestre, période habituellement creuse pour les entreprises dans l'attente des dossiers de subventions et du vote des budgets.

La subvention du Conseil Départemental représente 30% du montant HT des travaux dans la limite de 40 000€ HT. La demande doit être déposée avant le 31 décembre et les travaux achevés avant le 30 juin 2021. Le dispositif du Conseil Régional concerne tous types d'investissement (à l'exception de la voirie, des réseaux et de l'acquisition de matériel). Le taux de subvention peut aller jusqu'à 50%.

Madame le Maire rappelle qu'un certain nombre de gros travaux sont nécessaires dans les bâtiments communaux et que certains ont fait l'objet de devis déjà anciens. Ces nouvelles possibilités de subvention permettent donc d'envisager la réalisation de ces travaux. Les devis anciens ont été actualisés et de nouveaux devis ont été demandés à des artisans locaux. La commission « travaux » a également été réunie pour avis.

D'autre part, le budget d'investissement 2020 n'ayant pas été entièrement utilisé, il est possible d'envisager ces dépenses sans attendre le vote du nouveau budget.

Les travaux envisagés concernent :

- Des changements de fenêtres et volets principalement sur les bâtiments de la mairie et de l'école ainsi qu'une porte au stade et des volets au Moulin de la Presle pour un montant estimé de 24 693,89 € HT
  - Divers travaux comprenant des travaux d'électricité à la Mairie, l'installation d'une cheminée inox pour la hotte de la cantine, le changement du cadran de l'horloge de l'église et l'installation d'un autre cadran coté « route de Varennes » pour un montant estimé de 13 612,85 € HT
- Soit un total de travaux de 40 807,16 € HT

Après échanges et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour engager ces travaux
  - Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Régional pour le programme de changements de fenêtres et volets, pour un montant estimé de travaux de 24 693,89 € HT
  - Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental pour la totalité des travaux, soit 40 807,16 € HT
- La dépense est inscrite au budget primitif 2020 au programme d'investissement n° 97.

### **LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DES COLIS DE FIN D'ANNÉE**

Madame le Maire fait part aux élus de l'impossibilité d'organiser un repas de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans en raison de la crise sanitaire actuelle.

Il a donc été décidé de remettre un colis composé de chocolats, brioche et bons cadeaux d'une valeur de 20 € aux personnes vivant seules ou avec un conjoint de moins de 70 ans et de 35 € pour les couples âgés de plus de 70 ans.

Le Maire a fait lecture de la liste des bénéficiaires des bons d'achats.

Les membres du conseil municipal approuvent cette liste à l'unanimité.

### **COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE – TARIF DES CONCESSIONS**

En 2007, la municipalité avait fait le choix de faire installer des cases de columbarium au fur et à mesure des demandes des familles.

Suite au souhait d'une famille d'acquiescer une concession au columbarium, un devis a été demandé à la marbrerie Granits Manzini de Bourbon Lancy pour 2 cases.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le conseil décide :

- l'acquisition de 2 cases de columbarium suivant devis des Granits Manzini pour un montant TTC de 2 000,00 € (avec délai de livraison de 3 mois)
- la vente des cases aux familles selon les conditions suivantes :
  - o Concession de 50 ans : 850 €
  - o Concession de 30 ans : 500 €
  - o Concession de 15 ans : 250 €

Madame le Maire est autorisée à signer tout document à intervenir.

### **DÉLIBÉRATION ACCEPTANT LE LEGS D'UN ADMINISTRÉ DÉCÉDÉ**

Par courrier du 20 novembre dernier, Maître PAUTET, Notaire à Jaligny/Besbre, a transmis une copie du testament et divers documents indiquant la volonté d'un administré défunt de faire don de ses biens à la commune de Boucé.

Le Maire expose le détail du legs aux membres du conseil municipal, qui, après échanges et délibération :

- acceptent le legs mentionné sur le testament
- autorisent le Maire à signer tout document à intervenir tels que les actes de succession auprès de Me PAUTET Marie-France, Notaire à Jaligny/Besbre (03)
- autorisent le mandatement des frais notariaux pour 1 300 €
- autorisent le mandatement de frais dus à la tutrice du défunt dès réception de sa facture.

## QUESTIONS DIVERSES

**Installation d'un défibrillateur** : des devis ont été demandés pour la pose d'un défibrillateur sur la commune.

La proposition retenue est celle d'un contrat de location sur une durée de 5 ans auprès de la Société SPARA. Groupama, assureur de la commune, accordera une subvention de 500 Euros (250€ de la caisse régionale et 250€ de la caisse locale) à la signature du contrat. L'avantage de ce système de location est d'avoir un matériel régulièrement révisé, entretenu donc toujours en bon état. Au terme des cinq années, le matériel est remplacé.

**Site internet** : Mme Eveline BONAMY a travaillé sur le site internet de la commune. Elle a alimenté toutes les rubriques par des articles, documents et photos. Ce travail de rédaction et de mise en forme a été réalisé avec le soutien technique du service communication de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire. Une réunion de la commission communale « communication » est organisée lundi 14 décembre pour une relecture et une mise en ligne d'ici la fin de l'année.

**Sictom Sud Allier** : à compter du 1 janvier 2021, la redevance spéciale s'appliquera aux collectivités. Cette redevance concerne les déchets générés par les services de la mairie : services administratifs et techniques, école, cantine, salle polyvalente et cimetière. Le syndicat facturera cette redevance aux communes au prix de 22 € le m<sup>3</sup> réellement produit. Il convient de lister pour le Sictom les différents sites et de déterminer le volume annuel produit.

**Référents ambroisie** : Mme Muguette MAYET et Mme Joëlle LETERME acceptent d'accomplir cette mission pour la durée du mandat.

**Dommmages liées à la sécheresse 2019 sur bâtiments communaux** : suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2019, une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama, pour des dommages à l'église, un bâtiment au stade ainsi que le préau de l'école. L'expert qui est venu constater, a conclu que ces dommages n'étaient pas dus à la sécheresse. L'assureur a fait savoir qu'il ne prendra pas en charge le sinistre.

Madame le Maire informe le conseil municipal de son intention de demander une expertise contradictoire.

**Spectacle de Noël** : un spectacle pour les enfants de l'école de Boucé est organisé à la salle polyvalente le vendredi 18 décembre après-midi

**Équipement informatique Mairie** : un ordinateur portable et un écran ont été achetés pour le secrétariat de Mairie auprès de la Société Saint Pourçain Informatique.

**Centre social de Jaligny** : Madame le Maire présente les missions et les activités du centre social de Jaligny. Pour permettre aux boucétois de bénéficier de l'ensemble des activités proposées par le centre social et envisager des projets sur la commune, la commune doit adhérer au centre social.

Ce sujet sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion avec si possible, l'intervention de la directrice qui viendra présenter le centre social.

**Kiosque Place Goutaudier** : pose de la toiture en ardoise en cours.

**Prochaine réunion du conseil municipal** : Mardi 26 Janvier 2021 à 20h00